



ASSOCIATION NATIONALE DES SUPPORTERS

JEUDI 28 JANVIER 2016

Proposition de loi anti-supporters : le match ne fait que commencer

Le 27 janvier 2016, la commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté, en l'amendant légèrement, la proposition de loi renforçant la lutte contre le hooliganisme déposée par M. Guillaume Larrivé, député Les Républicains de l'Yonne.

Au motif de lutter contre le hooliganisme, ce texte renforce l'arsenal répressif utilisé contre les supporters et prévoit notamment :

- d'autoriser un club (en clair le Paris Saint Germain) à ficher et à refuser l'accès au stade à des supporters ne faisant pas l'objet d'une interdiction de stade,
- d'allonger de un à deux ans de la durée des interdictions administratives de stade.
- Cette proposition de loi, appelée à être discutée en séance publique le 4 février 2016, dispose de l'appui du Gouvernement et des groupes Socialiste et Les Républicains. Elle a donc de grandes chances d'être adoptée.

Le contenu de ce texte et la méthode suivie suscitent l'indignation, pour ne pas dire la nausée, de l'Association Nationale des Supporters. **Ce texte est fondé sur la proximité de l'Euro alors que les pouvoirs publics font tout pour ne pas s'y préparer en interdisant les déplacements de supporters. Il se fonde aussi sur les chiffres de la lutte contre le hooliganisme que la DNLH refuse pourtant de publier (par peur qu'ils la désavouent ?).**

Sur la forme, l'ANS relève, qu'une fois encore, **un texte concernant les supporters a été préparé sans que les principaux intéressés soient entendus** alors même que l'ANS avait demandé à l'automne 2015 à M. Larrivé de la recevoir. Lequel a refusé.

Sur le fond, ce texte traduit la volonté de poursuivre jusqu'à l'absurde une politique qui ne fonctionne pas.

Les interdictions administratives de stade ? Toutes celles que l'ANS et d'autres associations partenaires ont attaqué ont été annulées.

Le fichage des supporters non interdits de stade ? Le PSG l'a fait, la CNIL et le Conseil d'Etat l'ont interdit mais M. Larrivé choisit de satisfaire les demandes de ce club plutôt que de l'inviter à se conformer à ces décisions de justice.

La lutte contre le « hooliganisme » ? Que vaut-elle quand on sait qu'en France le ministère de l'Intérieur qualifie de « hooligan » un supporter qui fume un joint dans un stade, qui consomme de l'alcool ou qui allume un fumigène.



ASSOCIATION NATIONALE DES SUPPORTERS

JEUDI 28 JANVIER 2016

En plein état d'urgence, ce texte a pour objectif de s'abstraire du contrôle protecteur du juge judiciaire en lui substituant les Préfets (allongement des interdictions administratives de stade) et les clubs (pouvant décider arbitrairement à qui il vend des places).

Dès aujourd'hui, l'ANS s'est mobilisée pour combattre ce texte. Des premiers contacts ont été pris avec des parlementaires. Les groupes de supporters ont été invités à dénoncer cette proposition de loi dans les stades et auprès de leurs élus. **Mais le temps est compté d'ici l'examen de ce texte.**

En revanche, l'éventuelle adoption de ce texte par l'Assemblée nationale ne signifiera pas la fin du match. Une deuxième mi-temps et un temps additionnel auront lieu. **La deuxième mi-temps se jouera devant le Sénat que l'ANS entend rapidement sensibiliser au sujet.** Le temps additionnel, se jouera pour sa part devant les tribunaux, y compris le Conseil constitutionnel.

Mais notre mobilisation ne sera pas qu'institutionnelle. Elle sera aussi populaire. **L'ANS invite solennellement les supporters français à participer prochainement à une action forte au niveau national dénonçant la folle répression dont nous sommes victimes.** Les conditions d'organisation de cette action des supporters seront précisées sous peu.

Le match ne fait donc que commencer. Malgré le mépris qui nous est opposé, nous continuerons à défendre nos droits et nos libertés. Nous n'hésiterons pas à taper du poing sur la table pour nous faire entendre.

Le supporter n'est ni un voyou, ni un sous-citoyen.

**Association Nationale
des Supporters**

 Association Nationale des Supporters

 @A_N_Supporters

 ans.contact.officiel@gmail.com